



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 10 février 2017  
Convocation du 03 février 2017

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27  
Présents : 20  
Absents Excusés Représentés : 4  
Absente Excusée : 1  
Absents : 2

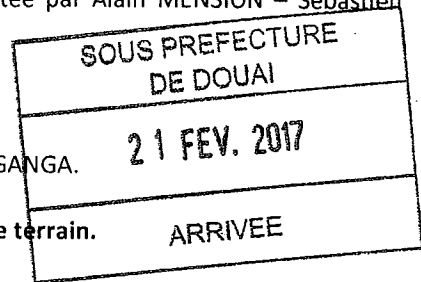
Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Isabelle BRESSAN – Laurent LENNE (à partir du point n°6) – Francis DERIN – Michel COURTECUISSÉ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Erick CHARTON – Sébastien MANCHE – Géraldine GUEUDIN.

Etaient absents excusés représentés : MMmes Maria IULIANO représentée par Pascaline VITELLARO – Bruno BARCA représenté par Erick CHARTON – Betty VANGAEVEREN représentée par Alain MENSION – Sébastien MANCHE représenté par Karine SKOTAREK.

Etait absente excusée : Mme Anne-Josèphe RIFFELAERE.

Etaient absents : M. Laurent Lenne (point n° 1,2,3,4,5) – Mme Solange LA GANGA.



**Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acquérir au profit de la commune la parcelle cadastrée section B n° 902p, située, rue du Maréchal Foch, d'une superficie de 137 m<sup>2</sup>, propriété de M. François HERBAUT, domicilié à Raimbeaucourt, 52 A, rue du Maréchal Foch au prix de 5 000 €.
- de l'autoriser à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Il précise que l'estimation des domaines s'élevant à 2 800 € ne concernait que les deux dépendances, soit 16 m<sup>2</sup>, situées sur cette parcelle dont la superficie globale est de 137 m<sup>2</sup>. Le prix proposé prend donc en compte cette superficie.

Adopté par vingt-deux voix pour, deux abstentions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**La présente délibération annule la précédente du même objet pour cause d'erreur matérielle.**

Le Maire,



Alain MENSION

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Douai, de son affichage en mairie le et de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,

Le

Le Maire,

Alain MENSION